

- LA LETTRE HORTICOLE - Mars 2002 -

DEPUIS DÉCEMBRE 2001, UNE CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT EST À L'ARRDHOR CRITT HORTICOLE : POUR QUOI FAIRE ?

Après la crise de l'énergie et l'augmentation du coût de la main d'œuvre dans les années 80, l'horticulture, comme tous les secteurs agricoles, est confrontée au "défi de l'environnement".

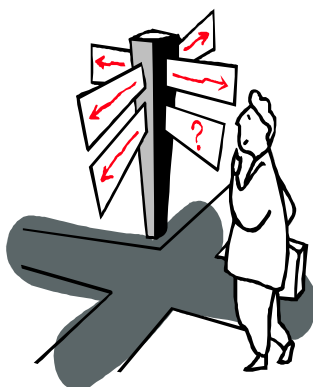
Quelles sont les menaces et les risques pour l'horticulteur ?

- augmentation des coûts de production par une surconsommation involontaire d'engrais, d'eau, d'énergie, si tous ces facteurs ne sont pas contrôlés.

- amendes et pénalités financières en cas de non respect de la loi (déclarations de forage, accidents du travail...)

- mauvaise image auprès des clients (agriculteur = pollueur), alors qu'au contraire, l'horticulture produit des végétaux destinés à ... embellir et améliorer le cadre de vie. Ce point est surtout sensible en cas de vente au détail sur l'exploitation.

- concurrence des Pays-Bas, qui communiquent sur le MPS, et qui transforment sur certains marchés ces contraintes en argument commercial.



Quelles réponses apporter ?

Première possibilité : attendre, et ne rien faire. Mais l'évolution des techniques de production et de la réglementation obligeront tôt ou tard à modifier les pratiques

Seconde possibilité : faire évoluer les techniques de production dans le sens d'un moindre impact, par petites touches, et sans engagement particulier



Troisième possibilité : s'engager volontairement dans des démarches balisées (certification, labellisation....)

Le rôle d'Isabelle Volteau, la chargée de mission est de donner aux entreprises le maximum d'informations techniques, réglementaires, économiques en matière d'environnement.

Le but recherché est que le plus grand nombre d'entre elles passent de la première attitude (attentisme) à la seconde (modification des techniques de production), voire à la troisième (engagement dans des démarches de certification).

Ce poste est financé par le Conseil Régional,



UNE PREMIÈRE ÉTAPE : L'ÉTAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL



Afin de vous aider à mieux vous situer, nous proposons aux entreprises qui le souhaitent un "balayage" de tous les aspects environnementaux et réglementaires.

En effet, par habitude, en raison de la configuration des serres, ou de la multitudes de textes réglementaires, votre situation en regard de l'environnement et de la sécurité n'est peut être pas idéale. Il est sans doute possible de l'améliorer.

Pour cela, nous vous proposons un état des lieux gratuit, grâce auquel vous pourrez connaître les points à améliorer en priorité et ceux qui sont déjà satisfaisants.



Après un entretien avec vous, (présentation de l'entreprise, fourniture de données telles que factures d'énergie, plan de situation, description des itinéraires techniques.....) et une visite complète des installations (serres, hangars de stockage, aires de cul-



ture extérieures, abords de l'établissement....) la chargée de mission rédige un court rapport confidentiel.



Ce travail vous est ensuite expliqué et détaillé de vive voix, avant la rédaction du document définitif.

Le but est d'établir un bilan de la situation environnementale : liste des problèmes, points forts, points faibles, voies d'amélioration.

Ces conclusions peuvent ensuite être prises en compte par le chef d'entreprise, soit pour modifier des pratiques (gestion des déchets, traitements phytos...) ou pour planifier des investissements.

Les conclusions de l'état des lieux pourront également amener à évoluer vers des mesures environnementales précises (voir paragraphe en page suivante).

5 états des lieux sont d'ores et déjà en cours de réalisation dans les entreprises

COUPON REPOSE A RETOURNER A ISABELLE VOLTEAU ARRDHOR CRITT HORTICOLE

PAR FAX (05 46 87 28 63) OU PAR COURRIER (18 rue de l'Arsenal; 17300 Rochefort)

MEntreprise :

Adresse

Est intéressé par un état des lieux environnemental gratuit

Souhaite des informations sur les mesures environnementales

LES DIFFÉRENTES MESURES ENVIRONNEMENTALES

L'environnement peut être une affaire d'état d'esprit et de modification des méthodes de culture.

De nombreux procédés ou équipements sont déjà très courant dans les entreprises, et leur utilisation va dans le sens d'un impact moindre.

Par exemple, cela est le cas de l'irrigation localisée, qui limite la consommation d'eau, des écrans thermiques qui limitent la consommation d'énergie, des engrais à libération lente qui limitent le lessivage des engrais. On pourrait multiplier ces exemples.

En plus de ces pratiques, des mesures existent pour aider les entreprises à mieux prendre en compte l'aspect environnement.

L'intérêt de ces mesures est de donner une méthode (enregistrement des intrants, contrôles et réglages à effectuer). Elles peuvent également donner lieu soit à des aides financières (cas des Contrats Territoriaux d'Exploitation), soit à l'obtention d'un "label" ou d'un signe de reconnaissance.

- les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) : C'est un contrat de 5 ans signé entre l'Etat et l'agriculteur. Le contrat comporte deux aspects : aspect social (maintien de l'emploi, formation....) et aspect environnemental.

L'agriculteur s'engage à utiliser un certain nombre de pratiques, qui sont définies lors de la signature. En contre-partie, l'Etat prend en charge une partie des surcoûts. En horticulture, les CTE sont en cours de mise en place.

3 pratiques sont concernées :

- Protection Biologique Intégrée (prise en charge d'une partie du coût d'achat des auxi-

liaires,.....),

- protection des ressources en eau (prise en charge d'une partie des analyses d'eau et de sol, et de l'entretien des bassins de récupération d'eau...)

- valorisation ou élimination des déchets (prise en charge d'une partie du coût des rotations de bennes, d'entretien de chaudières, d'utilisation de poteries biodégradables

- socle des bonnes pratiques en agriculture raisonnée : l'horticulteur s'engage à suivre un cahier des charges, à raisonner et enregistrer toutes ses interventions. Une fois agréé, il bénéficie d'un logo (produit issu d'une exploitation qualifiée au titre de l'horticulture raisonnée) et adhère au réseau FARRE (Forum pour l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement).

- MPS : c'est le système hollandais, qui repose sur des enregistrements d'intrants et sur une comparaison avec une moyenne d'entreprises similaires. Un groupe pilote de 70 entreprises teste la mesure en France

- ISO 14001 : système de management environnemental, la Norme ISO 14001 s'applique à tous les secteurs d'activités. Le principe est de faire un état des lieux poussé et de se donner des objectifs de réduction de l'impact environnemental. Cela suppose un travail lourd de description des tâches et des activités. Toute la démarche est contrôlée par un organisme agréé, qui certifie l'entreprise selon la norme ISO 14001.



POUR EN SAVOIR PLUS

Contrats Territoriaux d'Exploitation

Directions Départementales de l'Agriculture

☎ DDA Charente : 05 45 20 53 00
☎ DDA Charente-Maritime : 05 46 68 60 00
☎ DDA Deux-Sèvres : 05 49 08 57 00
☎ DDA Vienne : 05 49 03 11 00

www.agriculture.gouv.fr

www.cte.agriculture.gouv.fr

Norme ISO 14000

ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

6, rue de l'Ancienne Comédie, BP 42
86011 POITIERS Cedex
☎ 05 49 50 12 12

www.ademe.fr

Horticulture raisonnée

Réseau FARRE

113, Avenue Jean baptiste Clément
92106 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex
☎ 01 46 05 07 14

www.farre.org

MPS

Coordination France :
Marie-Françoise Petitjean
11, Voie Verte
92 160 ANTONY
☎ 01 47 02 49 87
www.st-mps.nl

Autres informations

ASTREDHOR

44, rue Alésia
75682 PARIS Cedex 14
☎ 01 53 91 45 00
www.astredhor.asso.fr

FNPHP

19, Boulevard Magenta
75010 PARIS
☎ 01 42 38 63 63
www.fnphp.com

DES RÉUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information et de discussion sur le thème de l'environnement seront organisées à la fin du printemps (après la fête des mères). Les thèmes présentés dans ce numéro de la Lettre Horticole seront exposés plus longuement.

Les lycées horticoles de Saintes (LPH de Chadignac) et de Niort (LPH de Ste Pezanne) se sont proposés comme lieu d'accueil.



Nous vous adresserons en temps utile les dates exactes de tenue de ces réunions.

Futurs horticulteurs à la recherche d'entreprises

Régulièrement, des personnes à la recherche d'entreprises horticoles à reprendre nous interrogent.



Si de votre côté vous cherchez un repreneur, nous pouvons vous mettre en contact de manière confidentielle avec ces candidats à la reprise.

Des aides financières peuvent, dans certains cas exister (renseignements : ADASEA de votre département).

Pour toute question à ce sujet, appeler Philippe Faucon, au 05 46 99 17 01.

POUR TOUTE REMARQUE, SUGGESTION, OU COMPLÉMENT D'INFORMATION CONCERNANT CE NUMÉRO DE LA LETTRE HORTICOLE, OU POUR LES NUMÉROS A VENIR, CONTACTEZ NOUS, PAR TÉLÉPHONE (05 46 99 17 01), PAR FAX (05 46 87 28 63) OU PAR E.MAIL (arrdhor@wanadoo.fr).

